



Compte-rendu de l'audioconférence DRFiP 67 entre direction et organisations syndicales du 6 mai 2020 État des lieux – Covid-19

Présents pour la direction : Madame COULONGEAT, Mesdames HERAUD et AGRAFEIL-MARRY, Messieurs DAAS, BAUDUIN, MAY et ISEL.

Organisations syndicales (OS) : CGT, Solidaires Finances Publiques, FO, CFDT et CFTC.

Réponses aux questions posées par les OS et interventions en séance

I – Sur les questions RH

La note de la DG du 29 avril 2020 sur les congés concerne l'application à la DGFIP de l'ordonnance du 15 avril 2020 obligeant la prise de ARTT ou congés annuels par les agents pendant le confinement. Cette note distingue deux périodes : celle 16 mars au 16 avril et celle du 17 avril à la fin de la période d'état d'urgence. Les chefs de service auront la possibilité d'appliquer des jours de congés ou ARTT aux télétravailleurs. Cette note sera diffusée aux agents. **Sur ce point, la CGT vous invite à signer la pétition intersyndicale « Vol sur ordonnance » (<https://www.mesopinions.com/petition/social/vol-ordonnance/87731>) pour le retrait de ce dispositif.**

Autorisation d'absence après la période du confinement :

Dès le 11 mai, les agents qui ne sont pas en télétravail, reviendront en principe à leur poste, dans le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières. Mais ce retour sera progressif. **Il est conditionné aux respects des consignes de sécurité sanitaire sur le lieu de travail** (et la directrice a insisté sur ce point à plusieurs reprises). De plus, il ne s'imposera pas aux agents qui seront encore en autorisation d'absence (ASA).

Le maintien en autorisation d'absence (ASA) sera reconduit pour les personnes en situation de fragilité et pour les parents empêchés pour garde d'enfants. Mais dès le 1^{er} juin, ces derniers devront justifier de l'absence de solution de scolarisation ou d'accueil pour en bénéficier. La CGT a fait préciser à la DRFiP que cette mesure ne s'appliquait pas d'ici là, notamment quand des collègues – estimant que les conditions de sécurité ne seront pas réunies – ne seront pas volontaires pour placer leurs enfants dans les établissements scolaires.

Pour les agents en ASA pour situation de fragilité, le médecin de prévention poursuit ses contrôles. **La CGT conseille aux agents en situation de fragilité qui ne l'ont pas encore fait de prendre contact avec la médecin de prévention ou à solliciter un certificat de leur médecin traitant.**

Les chefs de service sont en train de contacter les agents pour voir si les conditions de leur retour au travail lundi prochain est envisageable ou pas. **Concernant les horaires décalés et la rotation des agents** (pour éviter le rush dans les transports en commun et respecter la distanciation sur le lieu de travail), **ce sera aux chefs de service de décider de sa mise en place.** Le travail sur un lieu autre que le bureau habituel et plus proche de son domicile est également envisagé. Il n'y a pas encore de consigne nationale pour la continuation de l'application du forfait horaire après le confinement qui s'applique actuellement lorsque les heures journalières n'ont pas été effectuées.

Il n'y a pas de consignes pour la prise en charge des frais personnels des télétravailleurs occasionnés par leur activité professionnelle à domicile.

Consignes de sécurité et de distanciation dans les locaux DRFiP67 à rappeler aux agents :

Il faut rester vigilant sur l'application des mesures de distanciation et des gestes barrières (voir fiche réflexe).

Calendrier du mouvement de mutation de septembre 2020

Du fait des conditions difficiles liées au Covid-19, **le délai pour effectuer sa demande de mutation en local sera raccourci à environ 10 jours, entre le 15 juin et début juillet**, mais les agents seront déjà contactés par les RH dès fin mai pour leur rappeler les règles. Un « dialogue social » est prévu avec les représentants du personnel pour présenter le mouvement, bien évidemment dégradé au regard de ce qui se pratiquait en CAP.

Le pont naturel du vendredi 22 mai sera bien à poser par les agents du département en autorisation d'absence exceptionnelle (journée DGFIP).

Restauration collective :

Pas encore d'info sur les conditions de restauration en dehors de Strasbourg. Il n'y aura donc pas d'évolution d'ici lundi. Les frais de repas forfaitaires continueront de s'appliquer la semaine prochaine. Voici quelques informations sur la restauration à Strasbourg :

- Cantine Simonis : le prestataire (association) est prêt à fournir des paniers repas froid ;
- Cantine du CFP Picquart : le prestataire (Sodexo) est prêt à délivrer des repas froids avec un minimum de 25 personnes inscrites à l'avance, mais la DRFiP n'a pas recensé de demande suffisante des agents pour mettre en œuvre cette solution ;
- Restauration de la Préfecture : il n'y a pas encore de reprise prévue.

II – Sur le Plan de Reprise d'Activité (PRA) de la DGFIP post Covid-19

Il s'agit de consignes données aux directions locales et aux chefs de service ayant pour objectif un retour progressif de l'activité avec un échelonnement des missions prioritaires. Son application sera notamment liée à la reprise des écoles, des transports en commun disponibles et de la mise en place effective des mesures de protection sanitaire dans nos locaux.

Analyse CGT : Ce PRA a été fourni tardivement par la DG (mardi 5 mai au soir). Cette précipitation empêche tout échange sérieux sur sa pertinence et tout dialogue social digne de ce nom. La CGT estime qu'il doit être examiné dans instances compétentes (Comité Technique et CHSCT) avant toute mise en œuvre. La DRFiP ayant pour sa part insisté sur la progressivité de sa mise en place, il est fort probable qu'il ne puisse s'appliquer dès le lundi 11 mai. De plus il est prévu que le télétravail sera reconduit (actuellement 300 agents sont concernés).

Le contrôle fiscal ne reprend pas encore ses missions en itinérance (attente de 2 mois minimum après la fin de la période d'urgence, soit fin juillet)

Le recouvrement amiable et forcé devra attendre les consignes du national.

Pour l'instant, l'accueil physique restera l'exception. Il est envisagé par la DG exceptionnellement sous forme de RDV dans le cadre de la campagne IR, lorsque les mesures de protection sanitaires seront mises en place (plexiglas, gel hydroalcoolique pour les agents et le public, mesures de distanciation...) et uniquement après le contre-appel où l'on proposera à l'utilisateur une alternative au RDV en présentiel. Il ne sera pas mis en place la première semaine.

Pour les Maisons France Service (MFS), il n'y aura pas encore de retour des agents DRFiP67 mais des rencontres par téléphone et en visioconférence seront possibles.

Pour l'accueil physique dans les Trésoreries, il n'y a pas d'ouverture au public supplémentaire prévue en local. Le sujet de l'accueil du public sera développé en réunion du groupe de travail dédié. En ce qui concerne la mise en place du sans numéraire, il était prévu officiellement 8 jours après le déconfinement mais la DRFiP envisage une mise en œuvre difficile.

Le quitus par mail va perdurer pour les SIE sans possibilité d'accueil physique.

Il n'y a pas de mesures prévues pour la protection des huissiers et vérificateurs dans le « vademecum » de la DG en cas de contrôle des entreprises et commerces, car les sorties sur le terrain ne sont pas prévues actuellement.

III – Sur les commandes de matériel

64 casques audio sans fil et 60 téléphones portables sont en cours de déploiement dans les SIP et ailleurs si le besoin s'en fait sentir.

Les masques pour la DRFiP67 sont désormais fournis par la Préfecture en fonction des besoins. Il est actuellement prévu pour les agents de SIP et des 2 trésoreries ouvertes au public (environ 700 agents) ainsi qu'aux agents utilisant les transports en commun. La Direction prévoit une augmentation hebdomadaire des besoins en masque de 5 à 10 % (tout le monde pourra en être doté d'ici fin juin ou au plus tard fin juillet). Il n'y a pas encore d'obligation pour le public de porter un masque dans les locaux accueillant du public. Les masques fournis par la Préfecture sont des masques chirurgicaux jetables.

Sur la question de la fourniture de masques pour les agents Berkani qui assurent le nettoyage, il n'y aurait pas d'obligation d'en fournir pour l'employeur en la matière (sic). La Direction renouvelle son engagement de contacter l'agent Berkani pour répondre à sa demande de masques. Constat CGT : rien ne presse pour la direction, heureusement qu'il existe des chefs d'unité responsables qui prendront les devants, sans attendre de consignes du national.

Les protections en plexiglas pour les accueils : les premières seront livrées ce matin, mais la Direction n'a pas encore de nouvelles de celles commandées auprès des fournisseurs locaux et dont la livraison est prévue pour la semaine prochaine.

**Le 13 mai, nous aurons un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail,
n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques par retour de courriel.**

Le RDV hebdomadaire en audioconférence avec les représentants du personnel est reconduit.

Vos représentants CGT :

Gilles STREICHER

Axel BOURDEAU

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr